

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation, médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- |  |                       |
|--|-----------------------|
| <input type="radio"/> Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| <input type="radio"/> Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| <input type="radio"/> Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 10452

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

ELAYLAOUI SETTY

Date de naissance :

26/07/1975

Adresse :

Tél. : 0522919636

Total des frais engagés : 200 + 890,40 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur Marouane HAKAM  
Médecine générale  
89 Bd Stendhal, Apt 7 3ème Etg  
Val fleuri - Casablanca  
Tél: 05 22 25 87 48 - INPE: 091262782

Date de consultation : 27/11/2013

Nom et prénom du malade : Setty AlRasmi Age:

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : TAG + Thabès spécifiques

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Le : 05/10/2014

Signature de l'adhérent(e) :

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le paiement des Actes
27.11.23	CS	1	200 DH	Docteur Marouane ZAKAM Médecin généraliste Bd Sidi Bou Saïd, Apt 730 Sidi Bou Saïd - Casablanca Tél: 0527126888 Date: 27/11/2023

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur

Date

Montant de la Facture

PHARMACIE ELLOFT

27.11.23

Mme BENJELLOUN NEAMA  
313, Bd. Oued Tounit El Oulfa  
Téléphone: 022.91.00.23

89000

INPE:092025014

## ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue

Date

Désignation des Coefficients

Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien

Date des Soins

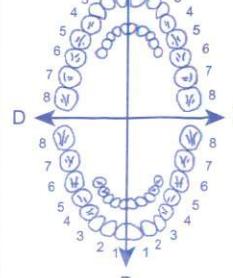
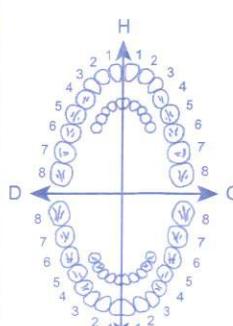
Nombre

AM

PC

IM

Montant détaillé des Honoraires

Le praticien est prié de faire parvenir le devis à l'acte de la facture.		Important : Veuillez indiquer les raisons de la facture.	
Maphar Bd Alkamilia N° 6, Ql Sidi Bernoussi, Casablanca Seroplex 10mg cp sec b28 P.P.V : 240,00 DH		Maphar Bd Alkamilia N° 6, Ql Sidi Bernoussi, Casablanca Seroplex 10mg cp sec b28 P.P.V : 240,00 DH	
6 118001 184989		6 118001 184989	
6 118001 184989		6 118001 184989	
LOT 230314 1 EXP 01 2026 PPV 25.70		LOT 232112 1 EXP 01 2026 PPV 35.70	
			
MONTANTS DES SOINS		DEBUT D'EXECUTION	
FIN D'EXECUTION			
COEFFICIENT DES TRAVAUX			
MONTANTS DES SOINS			
DATE DU DEVIS			
DATE DE L'EXECUTION			
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS			
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION			

# Docteur Marouane HAKAM

Diplômé de la faculté de médecine de Casablanca  
Ancien interne des hôpitaux de Casablanca  
Diplômé universitaire de Gériatrie - Gérontologie  
de l'Université de Bordeaux

## OMNIPRATICIEN

Gériatrie- Gérontologie  
Suivi des maladies chroniques  
Troubles du sommeil  
Douleurs chroniques  
Santé mentale  
Echographie  
Electrocardiographie



## الدكتور مروان حكم

خريج كلية الطب و الصيدلة بالدار البيضاء  
داخلي سابق بمستشفيات الدار البيضاء  
دبلوم جامعي في طب الشيخوخة - علم الشيخوخة  
من جامعة بوردو - فرنسا

## طبيب عام

طب الشيخوخة

متابعة الأمراض المزمنة

اضطرابات النوم

الألم المزمنة

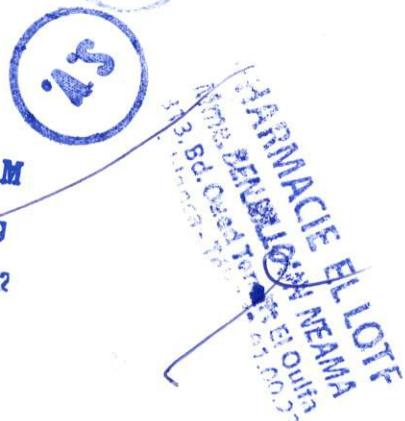
الصحة النفسية

الفحص بالصدى

27/11/2023 تخطيط

### MME EL AMRAOUI SETTY

- 240,00  
28/11/23  
357,00  
99,00
- Seroplex 10mg - comprimé  
1 comprimé matin pendant 3 mois
  - Alpraz 1 mg - comprimé  
1/2 Comprimé soir pendant 15 jours et 1/2 au besoin si attaque de panique. Puis 1/2 comprimé au besoin si insomnie ou attaque de panique
  - Magmine - comprimé  
1 Comprimé, soir pendant 1 mois



Docteur Marouane HAKAM  
Médecine générale  
89, Bd Stendhal, Apt 7 3<sup>ème</sup> Etg  
Val fleuri - Casablanca  
Tél: 05 22 25 87 48 - WhatsApp: 091262702